

ECHO OUEST

P É N I T E N T I A I R E

Le magazine d'informations de l'Union Régionale UFAP UNSA Justice

2^{ème} semestre 2022

N° 59



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre 2022

JE VOTE
et **FAIS VOTER**
du 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022

UFAP
UNSa Justice

35 ans d'engagement au service du terrain



UNION RÉGIONALE UFAP-UNSA Justice - Premier syndicat de la DISP de Rennes

SOMMAIRE

- **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**
Nos listes CSA DISP RENNES / CAPL p.4
- **COMMISSION EXÉCUTIVE ELARGIE**
du 26 octobre 2022 à Luc sur Mer p.6
- **PERSONNELS ADMINISTRATIFS**
SOUFFRANCE au TRAVAIL des
Personnels Administratifs
ET SI ON EN PARLAIT..... p.7-8
- **GESTION DES PERSONNELS**
ADMINISTRATIFS
Diviser pour mieux régner ? p.9-10
- **CDR ARGENTAN**
« Une bombe à retardement » p.12
- **MA LE MANS LES CROISSETTES**
Tentative d'évasion avortée p.13
- **CCD NANTES**
CCD Honteuses p.14
- **UR DE RENNES**
Comité Interrégional
de Formation (CIF). p.15
- **CP NANTES**
Violences !! Encore et encore p.16
- **CD VAL DE REUIL**
Management zéro
Dialogue social double zéro p.17
- **UR DE RENNES**
Un véhicule du prej 44 attaqué
à Rennes ! p.19
- **MA COUTANCES**
Après Fresnes, Coutances ! p.20
- **CTI DE RENNES**
Qu'on se le dise, PINOCCHIO
est UNE FEMME !!! p.21
- **CP LE HAVRE**
Auriez-vous honte
de vos poney-parloirs ? p.22

UFAP UNSA Justice

35 rue du Général Moulin
BP6257 - 14065 CAEN cedex 4
Tél. : 02 31 54 52 36
E-mail : ur.rennes@ufap.fr



Echos Ouest Pénitenciaire

**Responsable de rédaction
et rédaction :**

JM. BERTRAND - Permanent UR,

Responsable de publication :

B. BRASME, Secrétaire Régional

Création & Impression :

TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08

Edito



Bruno BRASME
Secrétaire Général Régional

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, auront lieu les élections professionnelles. C'est un moment démocratique fort qui verra l'élection de vos représentants du Personnel aux différents Comités Sociaux d'Administration et les Commissions Administratives Paritaires, à l'issue d'un vote électronique, sur le ressort de la DISP de Rennes. Ces instances sont le lieu pour défendre vos intérêts collectifs et individuels.

L'UFAP UNSA Justice est multi-catégorielle, composée de femmes et d'hommes de grande qualité, investis, issus du terrain. Leur volonté et leur combativité sont des atouts majeurs pour lutter, ensemble, pour la défense de vos intérêts.

Débloquer des situations, dénoncer des difficultés, accompagner, conseiller et soutenir des collègues lors d'entretiens, prendre en compte les conditions de travail et les faire évoluer positivement sont l'objectif de notre Organisation Syndicale. Plus que jamais, nous devons faire respecter le dialogue social, c'est-à-dire faire respecter les personnels et leur travail.

Nos militants aguerris font front face à une administration dépassée, ayant perdu tous ses repères : méconnaissance du travail de terrain, absence de considération et de reconnaissance pour ses Personnels.

Proposer et agir font la force de notre syndicalisme

Forte de 35 ans d'expérience, **l'UFAP UNSa Justice** est une force de contestation et de propositions. Les combats passés, menés par **l'UFAP UNSa Justice**, ont apporté des évolutions de carrière positives dans les différentes filières de notre administration. Notre organisation milite, sans compromis, dans l'intérêt de tous les personnels.

Voter massivement pour ces femmes et ces hommes engagés au nom de **l'UFAP UNSa Justice**, c'est s'assurer d'être soutenus par des représentants qui s'opposeront aux hiérarchies et qui se battront pour améliorer vos conditions de travail mais aussi défendre votre pouvoir d'achat.

Notre bilan et notre parcours sur la région Grand Ouest témoignent de l'engagement sans faille dont **l'UFAP UNSa Justice** a su faire preuve ces dernières années.

Nous renouveler votre confiance, c'est dire « non » à cette administration en lambeaux et « non » à ceux qui ne représentent rien, qui sont absents du quotidien et qui ne sont que des agitateurs.

« Proposer et agir » font la force de notre syndicalisme !



JE VOTE
et **FAIS VOTER**
du 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022

UFAP
UNSa Justice

35 ans d'engagement au service du terrain





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 1^{er} au 8 décembre 2022

NOS LISTES

CSA DISP RENNES / CAPL

LISTE CSA DISP



#1
Bruno Brasme
CEA
CP Caen



#2
Jean-Marc Bertrand
Attaché
Siège DI Rennes



#3
Yann Hervé
CEA
CP Nantes



#4
Billy Dorilas
CEA
CP Le Havre



#5
Nathalie Papin
SA
CP Caen



#6
Christophe Motté
CEA
CD Val-de-Reuil



#7
Isabelle Chasseing-Fichant
Adjointe
administrative
Siège DI Rennes



#8
Nathalie Michaux
CEA
CPF Rennes



#9
Sébastien Jestin
CEA
PREJ Lorient



#10
Éric Toxé
Officier
CPH Rennes-Vezin



#11
Sabrina Mallet
CPIP
SPIP 72



#12
Émilie Vitré
Adjointe
administrative
CD Val-de-Reuil

LISTE CAPL



#1
Billy Dorilas
CEA
CP Le Havre



#2
Nathalie Michaux
CEA
CPF Rennes



#3
Anthony Klingler
CEA
MA Angers



#4
Pascal Lambert
CEA
MA Brest



#5
Jean-Michel Berriet
CEA
MA Rouen



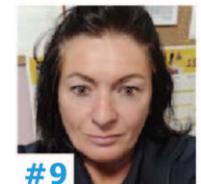
#6
Yann Hervé
CEA
CP Nantes



#7
Bruno Brasme
CEA
CP Caen



#8
Émilie Fontaine
CEA
CPH Rennes-Vezin



#9
Sophie Romagne
CEA
MA Laval



#10
Raymond Oudart
CEA
MA Le Mans



#11
Christophe Le-Gal
CEA
MA Vannes



#12
Marvin Bahadur
CEA
CP Le Havre



AVANTAGES ADHÉRENTS
pour vos loisirs et votre quotidien



**Découvrez
le nouvel espace
de l'ASCAP**

**et profitez
d'un maximum
de services
et d'avantages
pour toute la famille !!**

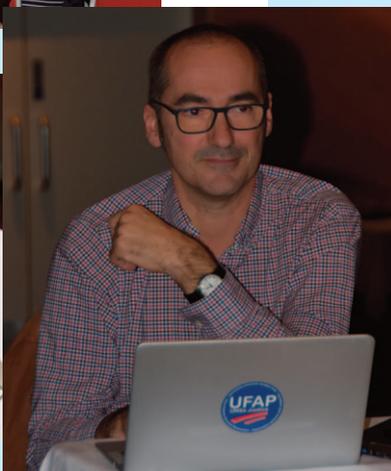


www.ascap-cse.fr

ascap@ufap.fr



Commission Exécutive Elargie du 26 octobre 2022 à Luc sur Mer



PERSONNELS ADMINISTRATIFS

SOUFFRANCE au TRAVAIL des Personnels Administratifs ET SI ON EN PARLAIT.....

Conformément aux dispositions du code du travail et d'une circulaire du ministère de la Fonction Publique, les employeurs publics sont tenus d'appliquer un certain nombre de règles en matière de santé physique et mentale. L'employeur public doit prendre les mesures de sécurité nécessaires pour éviter les risques professionnels, les évaluer, les combattre à la source, adapter le travail en ce qui concerne la conception des postes, le choix des équipements, les méthodes de travail. L'employeur public doit aussi tenir compte des évolutions techniques, planifier la prévention, organiser le travail, prendre des mesures de protection collective comme individuelle. Ainsi donc, **tous les fonctionnaires doivent pouvoir exercer leur activité dans des conditions de sécurité, sans altération de leur santé physique ou mentale !!!**

Pourtant, au sein des services administratifs des structures pénitentiaires sur le ressort de la DISP de Rennes, **la SOUFFRANCE AU TRAVAIL EST PRÉSENTE PARTOUT, TOUS LES JOURS !!!**



Les causes de la souffrance au travail peuvent être multiples telles :

- Une forte pression au travail liée à un manque criant d'effectifs
- Un déséquilibre entre les gains (salaire, niveau de reconnaissance et de valorisation) et les coûts (efforts, niveau d'investissement, horaires de travail)
- Une absence de soutien et d'accompagnement de la hiérarchie

Le manque récurrent d'effectifs touche tous les services et tous les corps.

L'UFAP UNSa Justice n'a de cesse de réclamer la production d'organigrammes de référence, jusque-là sans succès. **Mais nous n'abandonnerons pas !!!**

Le déséquilibre entre « gains » et « coûts » ne peut qu'être exacerbé dans une période d'inflation galopante. Et ce n'est ni le dégel de la valeur du point d'indice de 3,5%,



PERSONNELS ADMINISTRATIFS

ni le bricolage des grilles indiciaires, et encore moins l'attribution de primes selon des procédures manquant de transparence qui vont y changer grand-chose !

L'absence de soutien et d'accompagnement de la hiérarchie est trop souvent « excusé » par un soi-disant manque de formation des « managers ».

Soyons sérieux, il s'agit de gérer des « ressources humaines » et cela ne se fait pas avec une clé à molette, un pied de biche et encore moins avec une masse !!! Il s'agit de connaître les missions accomplies par les uns et les autres, de les former, de les soutenir et non de leur brandir perpétuellement sous le nez la menace d'une poursuite disciplinaire en cas d'erreur !!!

La perte de sens au travail est inéluctable dans des services en sous-effectifs croissants qui sont dorénavant **contraints de gérer l'urgence, l'épuisement est quotidien !!!**

La DAP n'en n'a que faire, elle qui privilégie la politique de l'autruche en préférant fermer les yeux sur toute cette souffrance quotidienne et, SURTOUT, en pensant que les agents sont des simulateurs qui abusent du système.

Pour toutes ces raisons, **l'UFAP UNSa Justice exige la mise en place rapide d'un véritable plan de lutte contre la (les) souffrance(s) au travail** afin que les agents de la DAP cessent de venir au boulot avec la boule au ventre.

L'UFAP UNSa Justice exige que la DAP s'accapare le sujet sans délai en mettant en œuvre des moyens adaptés pour protéger la santé de ses agents afin de leur assurer des conditions de travail dignes de ce nom qui devront leur permettre de remplir à bien leurs missions quotidiennes.



Pour **l'UFAP UNSa Justice**, il est plus que temps de remettre l'humain au centre de la gestion des ressources humaines !!!

Le Secrétaire Général Adjoint de l'UR UFAP de Rennes,
Réfèrent de la filière Administrative
Jean-Marc BERTRAND

JE VOTE

et **FAIS VOTER**

du 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022

UFAP
UNSa Justice

35 ans d'engagement au service du terrain

GESTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Diviser pour mieux régner ?



Concernant l'IFSE des Personnels Administratifs de la DAP, la division par deux reste d'actualité !

La fin de la division par 2 de l'IFSE annoncée le 3 octobre 2022 par le Garde des Sceaux lors de la présentation du Projet de Loi de Finances pour l'année 2023 ne concerne nullement le montant mensuel de l'IFSE versé aux Personnels Administratifs de la DAP... Elle concerne **les forfaits versés dans le cadre de la mobilité et de la promotion**, et ce, à compter de janvier 2022. Elle concerne également **« la mesure interministérielle de convergence interministérielle » en faveur des corps des personnels administratifs du ministère de la justice.**

➤ Concrètement, ça donne quoi ?

Les forfaits en cas de mobilité ou de promotion ne sont plus divisés par deux. Il faudra donc revoir la situation indemnitaire de tous les Personnels Administratifs ayant eu une mutation ou une promotion en 2022.

Il en va de même pour la revalorisation de l'IFSE effectuée en 2022 pour les 3 corps... Par une note en date du 9 mars 2022, le Secrétaire Général indiquait une revalorisation concernant l'IFSE des Attachés et des Secrétaires Administratifs divisée par 2 en raison de la perception de la prime de sujétions spéciales (PSS). Une note du 24 mars 2022 faisait de même pour les Adjoints Administratifs. Les montants

touchés en 2022 vont donc être revus à la hausse pour faire disparaître la division par 2 de cette revalorisation. Ainsi donc, on revient au système institué par la circulaire relative au RIFSEEP pour le ministère de la justice en date du 14 novembre 2017 !

L'UFAP UNSa Justice ne peut que condamner cette absence de reconnaissance pour la filière administrative de la DAP soumis au statut spécial en ne versant pas l'intégralité de l'IFSE aux agents. Comble de l'ironie ce sont les mêmes agents qui sont privés illégalement de leur rémunération qui vont devoir reprendre toutes les situations individuelles pour régulariser celles-ci !

L'UFAP UNSa Justice réitère sa revendication de **voir disparaître purement et simplement la division par 2 de l'IFSE existante.**

Concernant le plan de requalification de C en B, peu d'élus, beaucoup de déçus !

Avec 145 postes par an pour l'ensemble du ministère de la justice (48 pour la liste d'aptitude et 97 pour l'examen professionnel) et au regard de la cartographie des postes établie pour la DAP, nombreux seront les oubliés de ce plan de requalification...



GESTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

En l'absence d'organigrammes de référence dans les établissements, structures et services pour les personnels administratifs, réclamés depuis des années par l'UFAP UNSa Justice, la cartographie a été longue à faire et s'avère, de surcroît, erronée !

Au nombre des fonctions listées figurent :

- Des postes déjà occupés par des secrétaires administratives. S'agirait-il donc d'un plan de requalification de B en B ?
- Des postes occupés par des contractuels. Etant donné qu'ils ne remplissent pas les conditions statutaires pour espérer une requalification, espérons au moins que leur salaire, lui, sera « requalifié de C en B !
- Des postes ayant donné lieu récemment à une « nouvelle dénomination » pour entrer dans une des cases de ce plan de requalification

Cette stratégie permettra sans doute à la DAP de s'économiser certaines requalifications de postes de C en B.

Quand on sait de surcroît que ce seront les N+2, N+1 et services RH de proximité qui devront attester de la date d'affectation sur lesdits postes requalifiables à compter du 1^{er} janvier 2021, cela finit d'inquiéter sur la mise en œuvre de ce plan de requalification.

Enfin, vu le peu de postes offerts chaque année par ce plan de requalification, on ne doute nullement des tensions qui vont naître dans l'ensemble des services quand seulement un agent sur deux, par exemple, aura été promu... Serait-ce

volontaire qu'est utilisée la stratégie du « diviser pour mieux régner », en semant la discorde et en opposant les personnels pour les affaiblir et user de son pouvoir pour les influencer ?

L'UFAP UNSa Justice, devant ce constat à la fois alarmant et atterrant, ne peut **que dénoncer ce plan de requalification « petit bras », mal préparé** et qui fera naître encore plus de tensions dans les établissements, structures et services qui sont déjà **à bout de souffle du fait de la surcharge de travail récurrente et du manque criant d'effectifs !!!**



Coralie FLAUGNATTI, Secrétaire Générale Adjointe
Jean-Marc BERTRAND, Secrétaire National représentant de la Filière Administrative

JE VOTE

et

FAIS VOTER

du 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022

UFAP
UNSa Justice

35 ans d'engagement au service du terrain

ACCOMPAGNER
LES AGENTS DU
SECTEUR PUBLIC
DANS LEURS
PROJETS,

C'EST ÇA
ÊTRE À LA
HAUTEUR DE
NOS CLIENTS.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 794 404,25 EUR. 326 127 784 RCS Paris. Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 104 640 554,00 EUR. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

RETROUVEZ-NOUS SUR [BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR](https://www.banquefrancaisemutualiste.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



CDR ARGENTAN

Le CDR d'Argentan, « Une bombe à retardement »



Ce jeudi 28 juillet 2022, c'est la quatrième agression sur un personnel en à peine 15 jours !!!

Cette fois-ci, notre collègue s'en est pris deux en pleine figure !!!

Ce Centre de Détention est devenu une vraie « BOMBE À RETARDEMENT »

Et surtout, que nos dirigeants ne tentent pas de nous prouver le contraire car ce ne sont pas les arguments qui manquent...

La délégation de **l'UR UFAP UNSA JUSTICE** de RENNES a pu constater, très récemment, dans quel état était cette structure.

Entre des décisions de la direction locale, qui a mis la charrue avant les bœufs en fermant toutes les portes, des rez-de-chaussée des bâtiments, sans recalculer l'effectif des personnels, qui eux, aujourd'hui, sont pour la majorité « blasés » de leurs conditions de travail, des arrivées de PPSMJ, courtes peines.

La direction se doit d'écouter les personnels car le fonctionnement de cette détention peut exploser à tout instant.

Et que dire de ces projections en MASSE, de toutes sortes, contenant des objets et produits interdits que les personnels saisissent chaque jour.

Tout cela doit être géré en mode dégradé car trop de postes ne sont pas comblés et, cela, de façon journalière.

Il est grand temps que nos hauts décideurs se bougent et viennent constater, SUR PLACE, ce qui se passe dans cet établissement de l'ORNE afin de se rendre compte, par eux-mêmes, ce qu'est devenu, aujourd'hui, le Centre de Détention Régional d'Argentan d'alors !!!

Quoiqu'il en soit, **l'UFAP UNSA JUSTICE** le redit ici : si demain un personnel « reste sur le carreau » que l'AP ne nous dise pas, ne pas être au courant... Il y a URGENCE !!! Le CDR d'Argentan n'est pas la M.A de Villepinte !!! qu'on se le dise !!!

L'UR UFAP UNSa Justice de Rennes souhaite un prompt rétablissement à notre collègue agressé et beaucoup de courage à l'ensemble des personnels.

Caen le, 29 juillet 2022 Le secrétaire Régional

MA LE MANS LES CROISSETTES

Tentative d'évasion avortée



Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, une tentative d'évasion a été mise en échec suite à une information de la police et grâce à la réactivité et le professionnalisme des agents du service de nuit. En attendant l'arrivée des ERIS, tout a été mis en œuvre afin de déjouer les plans de ces malfrats !

Lorsque les ERIS sont arrivés à l'établissement, les protagonistes ont été placés au Quartier Disciplinaire, une fouille approfondie de la cellule a été ordonnée par le CE présent sur le site.

Il a été découvert plusieurs lames de scie, deux téléphones portables et chargeurs.

En outre, la police nous apprend qu'une dremel circule au sein de l'établissement, d'ailleurs, une première avait été trouvée dans les zones neutres le jeudi avec la totalité de ses outils. Pour info, avec ce type d'outils on peut très facilement découper le caillebotis ainsi que les barreaux des cellules.

La police nous apprend également que les détenus avaient déjà des complices à l'extérieur, prêt à agir, au cas où leur plan se déroulerait sans encombre.

À la vue de certains profils actuellement écroués chez nous, il est urgent de donner un signal fort à la population pénale.

Cette fois aucun membre du personnel n'a été touché, faisons en sorte que cela perdure et que ces voyous cessent de prendre notre établissement pour une passoire et pour une zone de non-droits.

L'UFAP/UNSA Justice exige de l'administration, qu'une fouille de l'établissement soit ordonné dans les plus brefs délais !

L'UFAP/UNSA Justice réclame, que tous les moyens soient mis en œuvre, afin d'assurer la sécurité de ses personnels et que par cette fouille générale de l'établissement envoi un message fort et clair aux personnes placées sous notre garde.

Les discours et les belles promesses ne suffisent plus à maintenir l'ordre et la sécurité dans les établissements, nos dirigeants doivent donner une réponse forte en opérant à une fouille complète de l'établissement !

Le secrétaire local



CCD NANTES

CCD Honteuses



Depuis plusieurs mois, le Centre de Détention de Nantes voit ses Commissions de Disciplines donner raison à la population pénale.

Des évènements graves et dangereux se produisent de plus en plus sur le CD. Les personnels, eux, soucieux de leur sécurité et celle de tous font leur travail consciencieusement.

Des Compte-Rendus d'Incidents sont rédigés, des Comptes Rendus Professionnels viennent les étayer, des vidéos (via la vidéo-surveillance) viennent appuyer les écrits, des tests de stupéfiants sont réalisés.

Mais malgré cela, il n'y a que peu voir pas de sanctions à l'égard de ces contrevenants.

Les passages tardifs des détenus en CDD pour des faits graves ne font que donner du grain à moudre aux avocats qui les défendent, ou permettent à certains d'éviter un passage en CDD, puisqu'ils sont transférés avant.

Mesdames les présidentes de CDD, vos prises de décisions ne font que démotiver et décrédibiliser les

personnels, donnant un sentiment de toute puissance et d'impunité aux voyous face aux personnels.

Il est grand temps de revoir vos copies, puisque ceux que vous ne punissez pas reviennent inlassablement devant vous, ce qui a pour conséquence une charge de travail supplémentaire pour les personnels ainsi que pour vous-même.

Les personnels du CD sont prêts à échanger avec vous afin d'améliorer la situation et faire en sorte que ces manquements et ces dysfonctionnements prennent fin.

L'UFAP UNSa Justice fera en sorte que ce qui se passe actuellement sur le CD de Nantes soit su en haut lieu afin que l'établissement retrouve une certaine sérénité.

L'UFAP UNSa Justice continuera de dénoncer les choses lorsqu'elles portent préjudice aux personnels.

Pour l'UFAP UNSa justice
MERCERON Emmanuel

UR DE RENNES

Comité Interrégional de Formation (CIF)



Jeudi 8 septembre 2022, les organisations professionnelles étaient conviées au 2ème comité interrégional de formation à la DI de RENNES. Plusieurs points importants concernant la formation des personnels étaient à l'ordre du jour.

L'UFAP UNSa Justice met un point d'honneur à travailler sur tous les sujets concernant l'ensemble des personnels et notamment celui de la formation.

C'est sûrement pour cette raison que SEULE L'UFAP UNSa Justice était présente toute la journée !!!

L'UFAP UNSa Justice a pu mettre en avant les difficultés rencontrées sur un bon nombre de structures de la région quant aux moyens humains et matériels destinés à la formation.

En effet, les responsables des pôles de formation ont dénoncé le manque de moniteurs, de formateurs, d'infrastructures, mais aussi la difficulté de plus en plus criante à détacher les agents pour les former. Une difficulté à laquelle se retrouve aussi confrontés les services des agents, tant les effectifs sont déficitaires dans les établissements de notre inter-région.

Cependant, nous avons pu constater l'investissement indéniable de nos collègues formateurs qui ne sont pas forcément aidés/soutenus à tous les niveaux.

L'UFAP UNSa Justice a souligné **l'importance du dialogue social sur un sujet essentiel qu'est la formation** à travers les Comités Locaux de Formations et les Comités Techniques Spéciaux.

En effet, ces instances permettent, non seulement, de faire les bilans de formation au niveau local mais également de monter les plans de formation pour lesquels, **il est nécessaire et primordial de recueillir les besoins du terrain.**

L'UFAP UNSa Justice a aussi demandé qu'un recensement des sensibilisations à la formation, qui peuvent être effectuées dans toutes les structures, soit réalisé par l'URFQ. A suivre....

L'UFAP UNSa Justice se satisfait des avancées qui ont pu être obtenues grâce au groupe de travail régional mis en place en 2021 et, **plus particulièrement, en matière d'équipements pour les moniteurs.**

L'UFAP UNSa Justice se félicite également que ce groupe de travail ait pu permettre **l'élaboration d'une charte de gestion pour les moniteurs et les instructeurs** sur le ressort de notre Direction Interrégionale. Nous avons rappelé à l'administration que **cette charte doit obligatoirement faire l'objet d'un échange en CTS.**

***L'UFAP UNSa JUSTICE,
une présence quotidienne***

Caen le, 09 septembre 2022
B. DORILAS / B. BRASME



CP NANTES

Violences !! Encore et encore



Le mercredi 10 août 2022, aura été une journée éprouvante pour les personnels de surveillance du Quartier Maison d'Arrêt, en effet, deux incidents majeurs ont eu lieu, tout d'abord, un détenu perturbé psychologiquement a été pris en charge par des membres de l'équipe ELSP pour une extraction médicale d'urgence, il s'est montré virulent lors du transport vers le CHU, dans la continuité de son œuvre, alors que les soignants procédaient à un geste médical, en l'occurrence une prise de sang, ce dernier s'est mis à gesticuler dans tous les sens, les agents d'escorte ont du intervenir pour le maîtriser. Lors de cette maîtrise, le récalcitrant s'est saisi de la crosse de l'arme de service d'un des agents, il faudra tout le professionnalisme des agents présent pour lui faire lâcher prise, ce détenu déjà placé au QD pour un précédent acte de violence à l'endroit d'un personnel doit faire l'objet d'un transfert le plus rapidement possible.

La réactivité des agents a permis d'éviter un acte grave et qui sans nul doute aurait pu être tragique.

Plus tard, en détention, un agent a été victime d'une violente agression de la part d'un voyou non content de la réponse apportée, ce dernier était sorti de sa cellule paquetage à la main et désirant ne pas réintégrer, après des discussions avec les agents sur place mais resté stérile, les collègues

ont tenté de le faire regagner sa cellule en attendant de trouver une solution.

Mécontent de cette entreprise, le sauvageon ne se laissait pas faire et asséna un violent coup de coude dans la mâchoire d'un agent, puis lors de la maîtrise, il mordait un autre collègue. Il sera conduit au QD pour une mise en prévention.

L'UFAP UNSa Justice félicite les agents pour leur professionnalisme et leur sang-froid, nous espérons que l'administration saura faire preuve de gratitude envers les agents.

L'UFAP UNSa Justice manifeste son soutien à nos collègues blessés lors de ces interventions et leur souhaite un prompt rétablissement.

L'UFAP UNSa Justice constate que la situation se tend de jour en jour, au QMA. La population pénale devient de plus en plus vindicative et n'hésite pas de passer à l'acte.

L'UFAP UNSa Justice demande des peines de QD maximales pour ces deux « dégénérés ».

P / le bureau local
Yann HERVE

CD VAL DE REUIL

Management zéro Dialogue social double zéro

Nous avons eu la désagréable surprise, dernièrement, de voir débarquer sur nos boîtes mails une note de service sur l'accès de la salle café signée du CE.

Cette note imposée, pourquoi :

- Aucune concertation avec les représentants du personnel afin d'échanger et de construire tous ensemble.
Principe d'un dialogue social constructif.
- Pas de négociation sur les créneaux horaires qui ne sont pas forcément en adéquation avec la vie en détention, ou qui tombent sur le briefing.
Du coup fait de tel manière que personne ne puisse y accéder. Note qui aurait pu être temporaire.
- Avec ces fortes chaleurs, aucune tolérance pour accéder aux fontaines à eau qui se trouvent dans ces salles, autant les mettre dans les bureaux des chefs pour remplir les bouteilles d'eaux.
L'UFAP UNSA JUSTICE revendique la mise à disposition de bouteilles d'eau pour chaque agent.
- Note applicable du jour au lendemain sans délais. Pas d'explication au préalable ou, lors des briefings, sur une éventuelle note de service pour modifier l'accès aux salles.
L'UFAP UNSA JUSTICE rappelle l'importance de ces briefings qui sont un moment d'échanges et de dialogue entre la hiérarchie et les agents.

Pour **L'UFAP UNSA justice**, c'est inadmissible et ce n'est pas comme cela, que ça doit être fait !!!

Aucun respect et aucune considération pour le personnel, même si la finalité aurait peut-être été la même au vu de la façon de procéder.

Cette note a été faite dans l'urgence et la précipitation...mais pourquoi...de quoi avez-vous peur ?

L'UFAP UNSA JUSTICE demande le retrait de cette note en l'attente de réelles négociations.



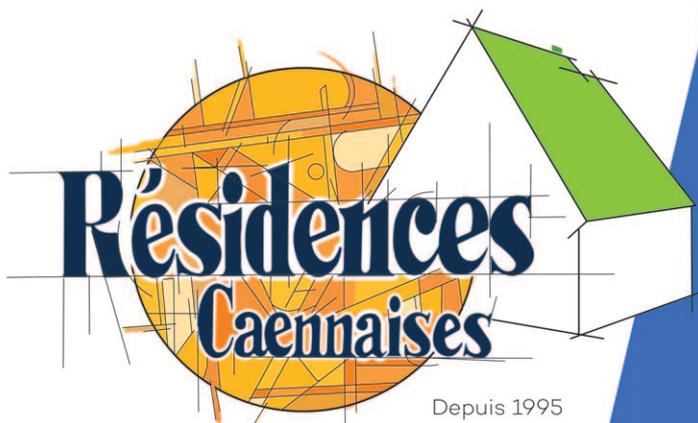
Pour rappel, la charte du dialogue social de 2010, signée par la Ministre de l'Époque et les organisations syndicales, sert aussi à cela et notre chef d'établissement n'est pas exclu d'en respecter son contenu.

Les conditions de travail des personnels seront toujours la priorité de **L'UFAP UNSA JUSTICE !!!**

**L'UFAP UNSA JUSTICE,
une présence quotidienne**

Le bureau local





www.residences-caennaises.fr

Résidences Caennaises,
43 rue de Bernières - 14000 Caen

Tél : 02 31 38 73 73
06 86 11 22 49

Retrouvez-nous sur facebook :
Residences Caennaises



Constructions
de maisons individuelles



Agrandissements



Rénovations

Nous construisons **l'habitation de vos rêves.**



UR DE RENNES

Un véhicule du prej 44 attaqué à Rennes !



Une nouvelle fois notre institution a été prise pour cible, à l'extérieur de nos établissements, par des « voyous » réfractaires à tout ce qui s'apparente, ou est identifié comme des représentants de l'ordre et la sécurité de l'état.

En effet, mardi 18 octobre 2022, un véhicule du PREJ 44 avec à son bord trois agents et une personne détenue, qui devaient se présenter à la cour d'appel de RENNES, ont été pris à partie en rentrant dans RENNES par un groupe de personnes vêtues de noir et cagoulées et munies de barres de fer. Le véhicule sérigraphié est devenu très facilement **une cible**. Les personnels ont su garder leur sang-froid malgré la tension qui se propageait autour d'eux. **L'escorte essuiera toutes les insultes possibles et inimaginables, le véhicule subira des coups de barre de fer de la part de ces sauvages** ; plusieurs impacts ont été relevés. **La conductrice a évité un drame** en gardant son calme et pilotant vigoureusement afin de ne pas blesser un des assaillants. C'est sirène hurlante et gyrophare allumé qu'elle réussira à s'extirper de cette situation, et mener à bien la mission.

Une fois le détenu présenté au tribunal, l'escorte pénitentiaire circulera en convoi sécurisé par la police jusqu'à la sortie de RENNES pour rentrer à bon port.

Pour **l'UFAP UNSa justice** se pose la question des véhicules ciblés à cause de l'identification inscrite sur le véhicule, pour certaines missions, comme hier jour de manifestation et son

lot de dégenérés masqués, nous pensons qu'il serait plus serein de circuler en véhicule banalisé afin de ne pas attirer l'œil et que ça se termine en dévouement haineux envers nos escortes.

L'UFAP UNSa justice félicite les personnels présents, pour le comportement exemplaire dont ils ont su faire preuve, plus particulièrement la conductrice qui a piloté pour que tout se passe au mieux.

L'UFAP UNSa justice demande à la direction interrégionale un témoignage de reconnaissance à la destination des trois agents pour leur sang-froid et leur professionnalisme lors de cet évènement particulier qui laissera sans doute des traces dans l'esprit de nos trois collègues à qui nous souhaitons bon courage.

L'UFAP UNSa justice toujours présent aux côtés des agents !

A Caen le, 19 octobre 2022
Les Secrétaires Généraux
Régionaux



MA COUTANCES

Après Fresnes, Coutances !



Dans la nuit de vendredi à samedi 22/10, une tentative de livraison par drone a été déjouée par la vigilance des agents en service de nuit aux alentours de 3h du matin.

Tout porte à croire que les destinataires de cette opération sont les occupants de la cellule n°5. En effet, le chargement, composé de 2 paquets, a été largué dans la cour de la promenade, au pied de la fenêtre de cette cellule. Un des 2 paquets a d'ailleurs pu y être hissé, et son contenu était en passe d'être récupéré, sans la rapidité d'intervention du gradé d'astreinte et des agents de nuit, alertés par le bruit de l'appareil.

Mécontents de leur échec, les détenus de la cellule n°5 n'ont pas manqué d'essayer d'empêcher l'agent de se saisir du paquet, en l'aspergeant d'un liquide non-identifié.

Le contenu des colis, notamment des lames de scies à métaux et des smartphones, auraient assurément servi à perturber gravement la sécurité de l'établissement. Mais avec ça la présence de cigarettes électroniques et de tabac nous amène à nous interroger sur la difficulté d'organiser une telle opération : serait-ce aussi facile que remplir un bon de cantine pour certains de nos pensionnaires ?

Il est aisé de faire le lien entre ce grave incident et le profil d'un des occupants de la cellule n°05. Depuis plusieurs mois, ce détenu bien habitué des procédures disciplinaires est au coeur de tous les trafics à la Maison d'arrêt. Il multiplie les provocations envers les personnels, et ne se prive pas de les défier sans retenue lorsqu'il n'obtient pas ce qu'il veut. Les nombreux comptes-rendus d'incident, observations et même plusieurs passages au quartier disciplinaire restent

sans effet sur sa ligne de conduite. Pire, cet incident témoigne d'une montée en puissance de ses activités.

Si le CP de Fresnes, équipé de nombreux outils techniques notamment de brouilleurs de drones, éprouve certaines difficultés à faire face à ce type d'incidents, la Maison d'arrêt de Coutances ne pourra pas tout miser sur le professionnalisme des personnels, déjà soumis à rude épreuve par un absentéisme considérable.

Afin d'éviter une réitération de ces faits, qui pourrait cette fois réussir, et avec un chargement bien plus dangereux, ne laissons pas cette situation en l'état !

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande à l'Administration de frapper un grand coup et de transférer sans délai, par mesure d'ordre, tous les occupants de la cellule n°5. À commencer par celui qui « tire les ficelles » du trafic à la Maison d'arrêt, et qui est à n'en pas douter le « cerveau » de l'opération.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande à l'Administration des félicitations officielles pour les 2 Surveillants et le 1er Surveillant d'astreinte qui par leur intervention efficace ont pu mettre en échec le projet de ces délinquants.

Le bureau local

CTI DE RENNES

Qu'on se le dise, PINOCCHIO est UNE FEMME !!!



Il y a des situations où, parfois, la vérité doit être écrite et les mensonges dénoncés. En effet, dans un communiqué du syndicat FO, la secrétaire locale du CP des Femmes de Rennes indique : « nous avons dû batailler face aux OS présentes en CTI (UFAP et CGT) afin que notre demande fasse partie des projets retenus et validés, et nous avons eu gain de cause ».

Définition du verbe « batailler » : lutter pour surmonter une difficulté, un obstacle. Les mots ont un sens, et s'en servir pour un mensonge démontre vos intentions malsaines.

Madame la secrétaire locale et membre du CTI, comme vous le savez, les propos tenus lors de cette instance sont enregistrés et il nous sera facile, le moment venu de **RÉTABLIR LA VÉRITÉ !!!**

Contrairement à vos propos, aucun représentant de l'**UFAP UNSa justice** et de la **CGT** n'a rejeté les projets du CPF. En effet, comme vous le savez très bien, nous les avons, dès leur présentation, de suite validés.

Si cela n'avait pas été le cas, et qu'il y ait eu désaccord, le sujet aurait été soumis au vote. Dans la situation décrite,

nous nous devons de réagir à votre énième mensonge afin de « remettre l'église au milieu du village » !!!

Sachez que l'**UFAP UNSa justice** et la **CGT** ne cautionnent nullement vos pratiques fallacieuses et calomnieuses. Nous sommes droits dans nos bottes, **NOUS**, et nous pouvons être fiers de ce que nous avons apportés pour améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires de l'interrégion depuis, et oui, de longues années.

Comme à votre habitude et avec le vice que l'on vous connaît, vous travestissez des propos et des décisions dans l'unique but de salir les autres OS, quand ce n'est pas personnellement, à des fins purement et simplement électoralistes !!!

A l'avenir, soyez plus attentive aux propos des autres lors des instances plutôt que de parler perpétuellement avec vos collègues !!!

Les élus **UFAP UNSa justice** et **CGT** du CTI de Rennes



CP LE HAVRE

Auriez-vous honte de vos poney-parloirs ?



Après le concert donné en grande pompe à destination de la population pénale le jeudi 21 juillet 2022, voici l'heure des poney-parloirs !!!

Pendant que les personnels travaillent dans l'insécurité la plus totale et que de nombreux postes ne sont pas comblés en détention, les missions des ELSP sont annulées afin de surveiller l'activité poney-parloirs qui a débuté hier, et déjà plusieurs sessions prévues au mois d'août.

Plus inquiétant encore, aucune note d'organisation encadrant cette activité n'a été publiée, comme s'il fallait le faire « *en catimini* ».

C'est vrai que les personnels ne comprendraient pas comment autant d'activités sont organisées pour les « voyous » pendant qu'ils triment pour pouvoir « tenir la boutique ».

UNE FOIS DE PLUS C'EST : CIRCULEZ, IL N'Y A RIEN A VOIR !!

Dans son tract daté du 20 juillet 2022, l'UFAP UNSa Justice faisait le constat amer des priorités de la direction locale qui sont à mille lieux de celles des agents et de leurs représentants.

Les directions changent, mais au Centre Pénitentiaire du Havre (CPLH), c'est toujours plus pour le voyou, au détriment des personnels.

Nous sommes au pied du mur avec une hiérarchie spectatrice de la souffrance de ces derniers sans aucune réaction.

La politique RH de l'administration pénitentiaire est bancal, mais le CPLH en matière d'amateurisme aurait la palme d'or !

ALORS OUI, AYEZ HONTE DE CETTE GESTION CALAMITEUSE !

L'UFAP UNSa Justice exige que vous arrêtez de mobiliser des personnels pour ce genre d'activité, car la priorité de tous aujourd'hui devrait être de sécuriser la détention et pas autre chose !

Le secrétaire local
Billy DORILAS

Logissia

ENGAGEMENT
DE SERVICE
QUALIBAIL
REF. 113
AFNOR CERTIFICATION

Groupe ActionLogement

**Louez un logement
en toute simplicité**

Plus de
10 500
logements
locatifs



0 €
de frais
de dossier

**Des loyers
plafonnés**



LOGISSIA, filiale du
Groupe Action Logement,
vous offre un service de
qualité certifié Qualibail.
«Être bien chez vous, une
priorité pour nous »

Adresse de Correspondance :
21, rue de la Chaussée - BP 38 - 61 002 ALENÇON -
02 33 82 34 00

www.unlogementdanslorne.fr



ECHO OUEST
P É N I T E N T I A I R E



JE VOTE

et

FAIS VOTER

du 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022

UFAP

UNSa Justice

35 ans d'engagement au service du terrain